

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES ET DE FORFAITS X-PERIENCES SUR BORNES AUTONOMES

Domaine Skiable de La Rosière (DSR)

SAS au capital de 2 000 000€

RCS n° 444 425 169 – Chambéry

Siège social : 956 Route du Col du Petit St Bernard– Maison du Ski– 73700 MONTVALEZAN

Tel : +33 (0)4 79 40 12 00,

Mail : dsr@dsr-larosiere.com

TVA intracom : FR 43 444 425 169

Assurée en responsabilité civile professionnelle dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 14, Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 sous la référence 146339942.

Enregistrée à l'ORIAS en qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 17007383 (www.orias.fr).

Exploitant le domaine skiable de La Rosière-Montvalezan

Ci-après dénommé « l'Exploitant » ou « DSR »

GENERALITES

Il est proposé un système d'achat de **TITRE DE TRANSPORT** ou de **FORFAIT X-PERIENCES** sur des bornes autonomes en libre-service.

Les présentes conditions complètent les Conditions Générales de Ventes (CGV) affichées dans chaque point de vente de l'Exploitant et également mises en ligne sur le site internet www.larosiere.ski.

La validation d'une commande réalisée sur les bornes implique l'adhésion du Client aux présentes Conditions Particulières de Vente sur Bornes (CPVBA), aux CGV et aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU). Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège en France.

Conformément à l'article 1127-1 du Code civil, l'ensemble de ces conditions est mis à la disposition du Client qui a la possibilité de les télécharger et de les imprimer. Ces conditions de vente pourront être modifiées par l'Exploitant unilatéralement sans préavis. Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Tout **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** acheté sur les bornes autonomes en libre-service ne peut être acquis qu'en association avec une carte d'accès appelée « support » : la carte à puce rechargeable dite « mains libres » qui permet de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques et pour le FORFAIT X-PERIENCES, de décompter et vérifier les activités incluses chez les prestataires.

► LA CARTE RECHARGEABLE (Art 1)

Cette carte d'accès appelée « support », vendue deux euros (2.00€ TTC), est non personnalisée, transmissible (après expiration d'un précédent **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** inséré dessus), rechargeable sur une borne autonome en libre-service ou en ligne ou en caisse, et utilisable

plusieurs fois. Ne figure sur cette carte que le numéro unique « DTA » à 22 chiffres qui sera demandé pour chaque rechargement de **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** et la catégorie de personne.

Sur ce support peuvent être insérés en premier achat ou en rechargement :

- le forfait de 4 heures à 15 jours consécutifs
- le **FORFAIT X-PERIENCES**
- le forfait « famille-tribu » pour lequel nom, prénom et date de naissance seront demandés pour chacun des membres.

► LES TITRES DE TRANSPORT ET FORFAITS X-PERIENCES PROPOSÉS SUR LES BORNES AUTONOMES EN LIBRE-SERVICE (Art 2)

Les caractéristiques des différents **TITRES DE TRANSPORT** ou **FORFAITS X-PERIENCES** proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité ...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable aux différents points de vente et/ou sur le site internet www.larosiere.ski.

La durée maximum proposée est de 15 jours consécutifs.

Les **TITRES DE TRANSPORT** ou **FORFAITS X-PERIENCES** proposés sont une sélection de **TITRES DE TRANSPORT** pour l'accès aux remontées mécaniques sur le domaine skiable de La Rosière ou de l'Espace San Bernardo, avec ou sans assurance. L'achat sur bornes autonomes en libre-service reste soumis à la possession ou l'acquisition de la carte rechargeable nécessaire tel qu'indiqué ci-dessus.

Deux possibilités :

- Soit d'acheter un **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** sur une carte rechargeable que le Client achète en même temps, appelé « premier achat »,
- Soit de recharger un **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** sur une carte rechargeable déjà en sa possession, appelé « rechargement ».

Lors de l'achat d'un **TITRE DE TRANSPORT** ou d'un **FORFAIT X-PERIENCES**, le Client peut être invité, en fonction du type de bornes autonomes utilisé, en fin de commande, à s'identifier via son adresse e-mail sur laquelle seront envoyés, en fin de transaction, le justificatif d'achat et le ticket de paiement.

Le justificatif d'achat devra être conservé afin de pouvoir le présenter pour toute demande ultérieure.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs. Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les CGV.

Conformément aux exigences résultant de l'article 1127-2 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son montant total et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande soit par un e-mail soit par l'impression d'un récépissé de commande en fonction du type de bornes utilisé. Ce récépissé de commande qui est un justificatif d'achat devra être impérativement conservé par le Client durant toute la durée de validité du titre rechargé sur sa carte, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques ou pour toute autre demande ultérieure (assurance, polyvalence, perte ou vol du **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** ...) pour lesquels ce document lui sera demandé. Sur ce récépissé/justificatif figure

la nature de chaque **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES** commandé, sa date de validité, son numéro unique et l'assurance éventuellement souscrite.

► **ASSURANCE CARRE NEIGE (Art 3)**

Le Client peut choisir, en option de son **TITRE DE TRANSPORT** ou **FORFAIT X-PERIENCES**, la souscription à une assurance journalière Carré Neige. Celle-ci est soumise aux conditions de la société Carré Neige consultables sur le site <https://carreneige.com/fr/nos-offres/carre-neige/>

► **TARIFS et MODALITES DE REGLEMENT (Art 4)**

Les prix indiqués sont des prix TTC en EUROS tenant compte du taux de TVA en vigueur le jour de l'achat. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du taux de TVA et de toute autre règle fiscale. Ces prix ne tiennent pas compte du prix de la carte rechargeable.

L'Exploitant se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande. Les produits commandés demeurent la propriété de l'Exploitant jusqu'au paiement intégral du montant de la commande.

Seul le règlement par carte bancaire est accepté sur les bornes autonomes en libre-service. Sont acceptées les cartes CB – Visa – EuroCard – MasterCard.

Le paiement est effectué par un TPE à paiement immédiat en fin de transaction.

A aucun moment l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de la commande a été effectué sur son compte.

Pour finaliser son achat la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les CGVU. Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, sans que la responsabilité de l'Exploitant ne puisse être recherchée à ce titre.

Le justificatif de paiement sera soit envoyé en fin de transaction sur la boîte e-mail du Client, soit imprimé en fonction du type de borne utilisé.

► **COMMANDE (Art 5)**

Le Client confirme sa commande lorsqu'il active le bouton « Valider » en bas de page.

Il accepte alors le processus de commande, les CGV et ces conditions particulières d'achat sur bornes autonomes en libre-service.

Un justificatif d'achat et le ticket de paiement seront soit envoyés sur l'adresse mail du Client qu'il aura préalablement renseignés ou seront imprimés en fonction du type de borne utilisé.

► **REMBOURSEMENT (Art 6)**

Dans le cas où un **TITRE DE TRANSPORT** délivré n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, celui-ci ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au Client et ce, quelle que soit la durée de validité dudit **TITRE DE TRANSPORT**.

Cas particulier du FORFAIT X-PERIENCES : l'Exploitant accepte le remboursement du **FORFAIT X-PERIENCES** jusqu'au 1^{er} jour de validité de celui-ci, et ce sans justificatif et sans frais. Pour cela, **le Client** doit adresser sa demande de remboursement via le formulaire en ligne disponible sur

<https://www.larosiere.ski/fr/contact>. Le **FORFAIT X-PERIENCES** ne doit pas avoir été utilisé, même partiellement.

► RESPONSABILITE ET GARANTIES (Art 7)

L'Exploitant n'est tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente sur bornes autonomes en libre-service. La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

► PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (Art 8)

Les données personnelles du Client (e-mail) collectées lors de la vente du **TITRE DE TRANSPORT** ou du **FORFAIT X-PERIENCES** font l'objet de traitement visant à : traiter la commande- ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de ventes que le Client conclut avec l'Exploitant ; envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par l'Exploitant, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités et pour répondre le plus précisément aux questions et proposer une offre ajustée. Répondre aux demandes de renseignements, observations et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

L'ensemble des informations demandées par l'Exploitant à l'occasion de la vente de **TITRES DE TRANSPORT** ou de **FORFAITS X-PERIENCES** est obligatoire.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de l'Exploitant dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CPVBA.

Les données collectées sont destinées à l'Exploitant et à tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus et ainsi satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ou à la demande d'une administration ou d'une autorité judiciaire.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services : pendant trois ans à compter de leur collecte. Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant deux ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de deux ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part de l'Exploitant ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la

divulgarion ou l'accès non autorisé, l'Exploitant prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables.

A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feu) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, l'Usager dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.

Il peut exercer ses droits en contactant l'Exploitant :

- Par e-mail : mdsr@dsr-larosiere.com
- Par courrier : DSR – Service Commercial – 956 Route du Col du Petit St Bernard – Maison du Ski – 73700 Montvalezan

L'Usager peut également retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données. Ce retrait ne remet pas en cause la licéité des traitements effectués avant cette décision.

Dans un souci de confidentialité et de protection des données, l'Exploitant doit être en mesure de vérifier l'identité de l'Usager pour répondre à sa demande. Ainsi, toute demande d'exercice de droits doit être accompagnée de la copie d'un document d'identité mentionnant la date et le lieu de naissance ainsi que la signature, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, au décret du 20 octobre 2005 et au règlement européen 2016/679.

L'Usager peut en outre définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (en France, la CNIL – www.cnil.fr).

L'Exploitant a désigné un délégué à la protection des données personnelles, dont les coordonnées sont les suivantes :

Sofival – délégué à la protection des données personnelles
51 rue République-73000 Barberaz - 04 79 85 10 80 – rgpd@groupe-sofival.com

► CONTACT (Art 9)

Pour toute information, le service Vente sur bornes autonomes en libre-service est à la disposition du Client via le formulaire de contact en ligne sur <https://www.larosiere.ski/fr/contact>.

► EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (Art 10)

Conformément à l'article L1431-3 du Code des Transports, l'Exploitant vous communique ci-après l'information CO2 des prestations de transport par remontées mécaniques.

En hiver, la quantité de gaz à effet de serre émise par les remontées mécaniques est de :

- 146.4g CO²e pour un Titre de Transport valable pour une journée et pour les remontées mécaniques du domaine de La Rosière, équivalant à un parcours en voiture de 0,67 km ;
- 878.4g CO²e pour un Titre de Transport valable pour six jours et pour les remontées mécaniques du domaine de La Rosière, équivalant à un parcours en voiture de 4,04 km ;

Pour tout renseignement complémentaire, l'Usager peut s'adresser à : DSR, Service sécurité et environnement, 956 route du Col du Petit Saint Bernard, 73700 Montvalezan, France.

► **TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES (Art 11)**

Ces présentes Conditions Particulières de Vente des **TITRES DE TRANSPORT** de remontées mécaniques et de **FORFAITS X-PERIENCES** sur bornes autonomes sont établies uniquement en Français. Elles sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de différend survenant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, l'Usager est informé qu'il peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation, ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit au préalable être adressée par écrit à l'Exploitant par courrier à l'adresse suivante : DSR – Service Commercial – Maison du Ski – 956 route du Col du Petit St Bernard – 73700 MONTVALEZAN - FRANCE. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de l'envoi de sa réclamation écrite, l'Usager a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MEDIATION TOURISME ET VOYAGE - BP 80303 - 75823 PARIS Cedex 17 ; www.mtv.travel.

La saisine du médiateur doit être effectuée dans le délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite auprès du professionnel. Les modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant le site internet de la Médiation du Tourisme et du Voyage : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

En outre, conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013, une plateforme de règlement en ligne des litiges a été mise en place par la Commission européenne pour le règlement des litiges relatifs aux achats en ligne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>, étant précisé que l'adresse électronique de l'Exploitant est la suivante : dsr@dsr-larosiere.com.

A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.